LA RÉPARTITION DES RAPATRIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SELON LES LOGEMENTS HLM ATTRIBUÉS (1956-1962)

Anis BEN ALI

Le nombre des rapatriés Français d'Afrique du Nord installés dans le département des Alpes-Maritimes n'est pas clairement établi. En effet, selon la presse des Alpes-Maritimes, 4.000 familles étaient installées dans ce département jusqu'au début de l'année 1962, c'est-à-dire à la veille du rapatriement des Français d'Algérie. La presse a estimé que 4 personnes par famille était la moyenne pour les rapatriés d'Afrique du Nord. De ce fait, le nombre approximatif des rapatriés dans ce département à cette date est de 16.000 à 20.000 étant donné qu'il y a des familles qui s'installaient sans déposer de « dossiers rapatriés » à l'Antenne de Nice. L'Action Républicaine a déclaré la présence de 70.000[1] rapatriés d'Afrique du Nord dans la seule ville de Nice vers la fin de 1962. Puis, il y a le chiffre avancé par le quotidien *Nice-Matin* de 80.000 rapatriés à Nice et de 120.000[2] dans le département des Alpes-Maritimes.

L'attribution des logements H.L.M. (habitation à loyer modéré) sur le territoire des villes et des communes du département des Alpes-Maritimes peut donner un aperçu approximatif sur la répartition des rapatriés Français d'Afrique du Nord dans ce département. Il s'agit de 557 logements H.L.M. attribués par les responsables locaux aux rapatriés d'Afrique du Nord[3]. Comment cette population rapatriée de l'Afrique du Nord s'est installée sur le territoire des Alpes-Maritimes ? A-t-elle été répartie sur l'ensemble du territoire ou avait-elle des préférences ? Quel était l'enjeu de tel ou tel choix ? Quelles sont les vagues d'arrivées ? Enfin, quelle est la provenance des familles rapatriées ?

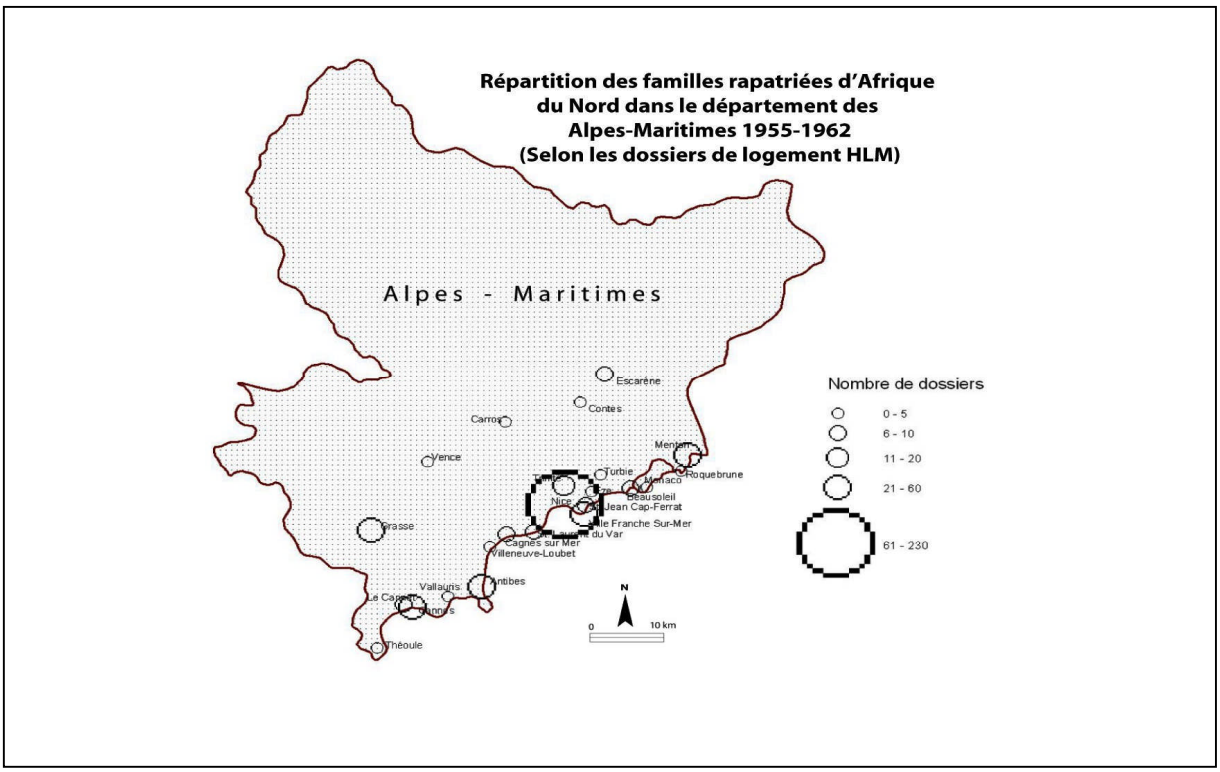

La réalisation d'une carte, portant sur la répartition des familles rapatriées d'Afrique du nord dans le département des Alpes-Maritimes entre 1955 et 1962 (selon les dossiers de logement HLM), permet d'avoir une vue d'ensemble plus claire.

---

[1] *L'Action Républicaine*, 1959-1965.

[2] *Nice-Matin*, 30 mars 1987.

[3] Archives départementales, 19 W 2 à 9 : Logement des rapatriés d'Afrique du Nord – attribution de logements H.L.M. (habitation à loyer modéré) sur le territoire de la ville de Nice ; Menton ; Cannes ; Grasse ; Antibes et sur les territoires des communes de Beausoleil ; Villefranche-sur-Mer ; Drap ; la Trinité-Victor ; l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes ; Le Cannet ; Théoule-sur-Mer ; Roquebrune-Cap-Martin, Cantaron ; Villeneuve-Loubet ; Bendejun ; Biot ; Sainte-Agnès ; La Turbie ; Gorbio (1956-1967)

Il est évident, d'après la carte de la répartition des familles rapatriées d'Afrique du Nord dans le département des Alpes-Maritimes 1955-1962, selon les logements H.L.M. attribués, que la moitié d'entre eux s'est installée sur le territoire de la ville de Nice, soit 230/557 logements attribués. Puis, il y a quatre villes qui sont distinguées en deuxième rang, avec 21 à 60 logements attribués: Cannes ; Antibes ; Grasse ; Menton. Ensuite, il y a les communes du littoral (Villefranche-sur-Mer ; Beausoleil ; Cagnes-sur-Mer…), au troisième rang avec un nombre de logements H.L.M. attribués qui varie entre 11 et 20. Au quatrième rang, il y a les petites communes du littoral (Saint-Laurent-du Var ; Saint-Jean Cap-Ferrat…), avec un nombre de logements H.L.M. attribués qui varie entre 6 et 10. Enfin, il y a les petites communes de l'intérieur du département (Contes ; Vence ; Carros), avec un nombre de logements H.L.M. inférieur à cinq. Il faut noter, aussi, que la majorité des rapatriés Français d'Afrique du Nord s'est trouvée concentrée sur le littoral de Théoule-sur-Mer jusqu'à la ville frontière de Menton. Il n'y a que quelques vingtaines de familles qui se sont installés dans les petites communes de l'intérieur du département des Alpes-Maritimes comme l'Escarène, Contes, Carros et Vence.

● Les familles installées dans les Alpes-Maritimes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).

La presse des Alpes-Maritimes n'a évoqué la présence des rapatriés Français d'Afrique du Nord dans le département des Alpes-Maritimes qu'en 1962, alors que leur présence a bien précédé cette date, selon les vagues d'arrivées dans les archives départementales.

D'après les dossiers de logements H.L.M., au cours de la première phase du rapatriement (1955-1958), le nombre des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes est de 73, soit 13% de l'ensemble. Dans cette première phase, il s'agissait exclusivement des Français des deux ex-protectorats français, la Tunisie et le Maroc. Puis, au cours de la deuxième phase (1959-1961) le nombre des familles arrivées dans ce département est de 157, soit 28%. Le nombre des familles arrivées a doublé au cours de la deuxième phase par rapport à la première phase. Dans cette deuxième phase, il s'agissait essentiellement des Français de Tunisie et du Maroc, mais également de quelques Français d'Algérie qui ont commencé à arriver vers 1960. Enfin, au cours de la troisième phase (1962), le nombre des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes est de 360, soit 59%. Le nombre des familles arrivées s'est multiplié par deux par rapport à la deuxième phase et par quatre par rapport à la première. Dans cette troisième phase, il s'agissait essentiellement des Français d'Algérie, mais également de quelques dizaines des familles venues de la Tunisie et du Maroc.

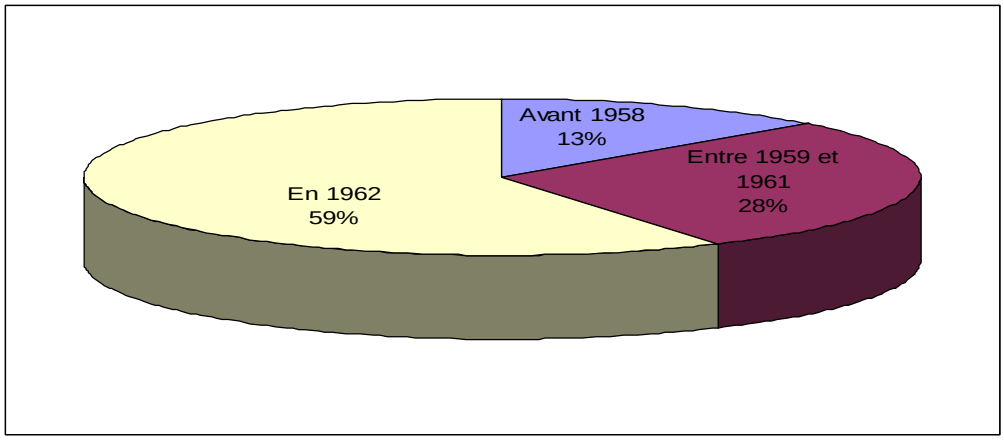

Les vagues d'arrivées des Français d'Afrique du Nord dans les Alpes-Maritimes entre 1955 et 1962

Dans le département des Alpes-Maritimes, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 360 familles installées (qui ont demandé un logement H.L.M.), soit 65%. Malgré leur arrivée tardive par rapport aux Français de Tunisie et du Maroc, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires. Puis, les rapatriés Français de Tunisie sont en seconde position avec 134 familles installées, soit 24% et ils forment presque le 1/3 des rapatriés Français d'Algérie. Enfin, les Français du Maroc sont en troisième et dernière position avec 63 familles installées, soit seulement 11%. Les rapatriés Français du Maroc représentent la moitié des rapatriés de Tunisie et le 1/6 des rapatriés d'Algérie.

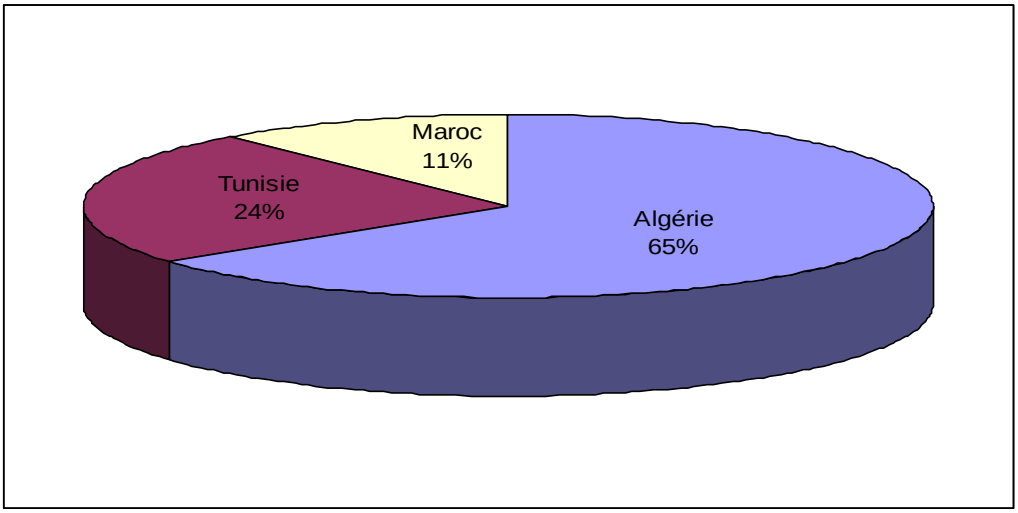

Provenance des familles arrivées dans les Alpes-Maritimes (1955-1962).

● Les familles installées dans la ville de Nice selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).

La ville de Nice a accueilli le plus grand nombre des rapatriés Français d'Afrique du Nord par rapport aux autres villes du département des Alpes-Maritimes.

Au cours de la première phase, les Français rapatriés d'Afrique du Nord qui se sont installés dans la ville de Nice comptent 36 familles, soit 14% (qui est presque égal à la moyenne départementale 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été multiplié par deux, 75 familles, soit 33%, (qui est supérieure à la moyenne départementale 28%). Enfin, Au cours de la troisième phase, leur nombre a atteint 123 familles, soit 53% avec une augmentation d'une fois et demie par rapport à la deuxième phase et de quatre fois par rapport à la première (inférieur à la moyenne départementale 59%).

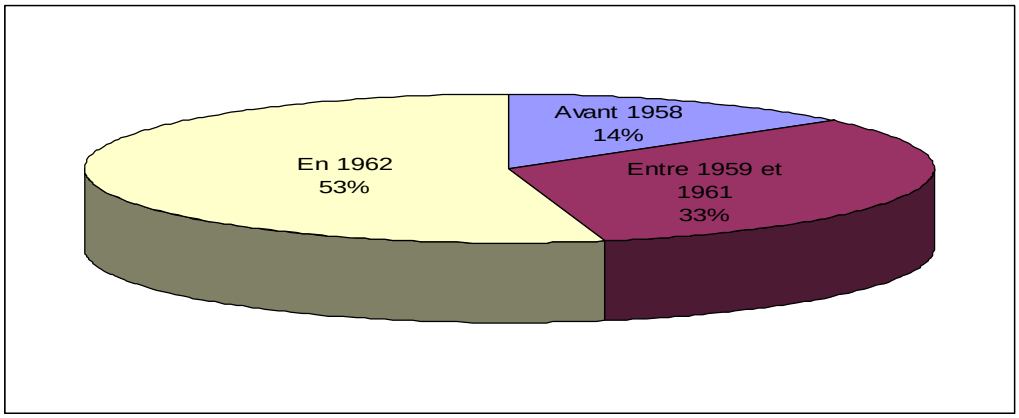

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Nice (1955-1962)

Dans la ville de Nice, Les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 135 familles installées, soit 59% (un taux inférieur à la moyenne départementale 65%). Puis, en seconde position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec 62 familles installées, soit 26% (un taux supérieur à la moyenne départementale 24%) et ils forment presque la moitié des Français rapatriés d'Algérie. Enfin, en troisième position, ce sont les Français rapatriés du Maroc avec seulement 37 familles installées dans la ville de Nice, soit 15% (un taux supérieur à la moyenne départementale 11%). Ces derniers forment presque la moitié des Français rapatriés de Tunisie et ¼ de ceux rapatriés d'Algérie.

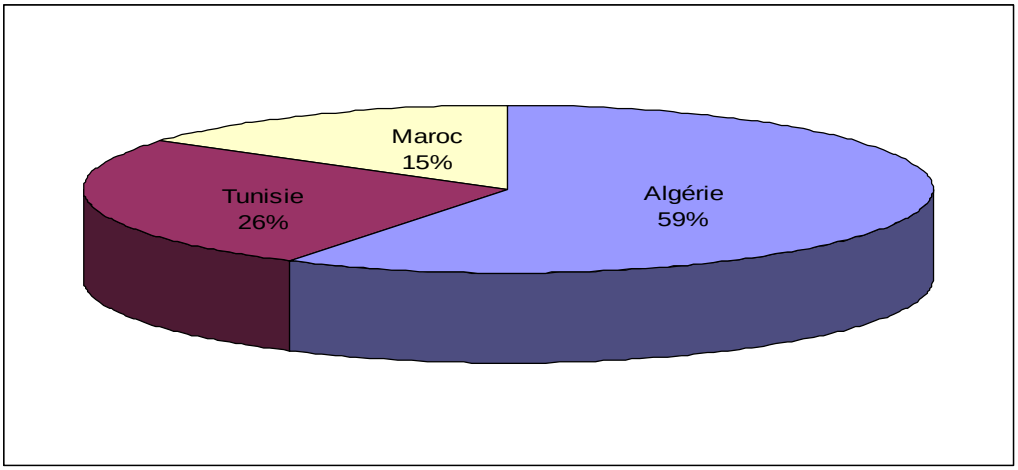

Provenance des familles arrivées à Nice (1955-1962).

● Les familles installées dans la ville de Cannes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).

La ville de Cannes est au deuxième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase, les Français rapatriés d'Afrique du Nord qui se sont installés dans la ville de Cannes ne représentaient que 5 familles, soit 8% (un taux inférieur à la moyenne départementale 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été multiplié par 2,5, 13 familles, soit 22%, (un taux inférieur à la moyenne départementale 28%). Enfin, le plus grand nombre de familles rapatriées se fixait à Cannes en 1962 avec 41 familles installées, soit 70% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%). En effet, avant l'année 1961, les rapatriés Français d'Afrique du Nord n'ont pas choisi ou pu s'installer dans la ville de Cannes. Cependant, avec le retour massif des Français d'Algérie, la ville de Cannes a été mise dans l'obligation (la solidarité nationale) de les recevoir et de les installer.

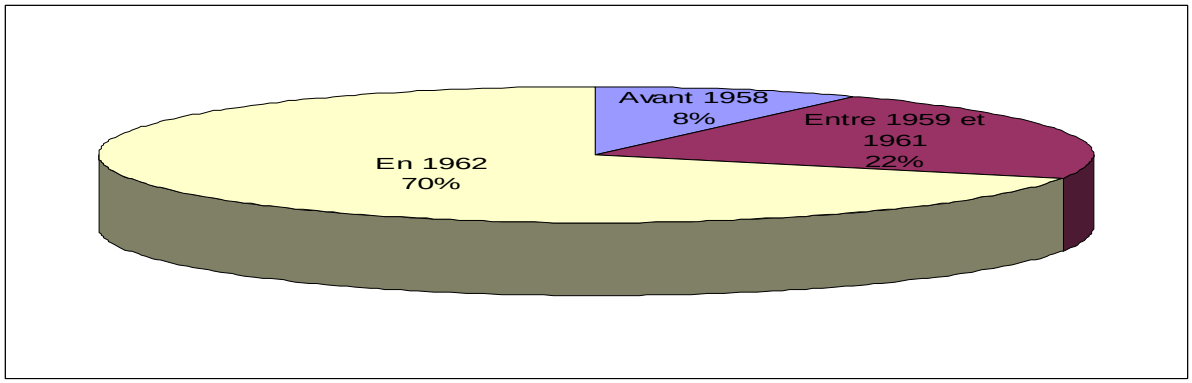

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Cannes (1955-1962)

Dans la ville de Cannes, les rapatriés Français d'Algérie sont majoritaires avec 40 familles, soit 67% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec 11 familles, soit 19% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 24%) et ces derniers ne forment que le ¼ de ceux rapatriés d'Algérie. Enfin, en troisième et dernière position, il y a les familles rapatriées du Maroc qui ne sont que 8 à s'être installées dans la ville de Cannes, soit 14%. Néanmoins, malgré leur faible présence dans la ville de Cannes, le taux des Français rapatriés du Maroc est légèrement supérieur à la moyenne départementale (11%). Ils forment seulement le 1/5 de ceux rapatriés d'Algérie.

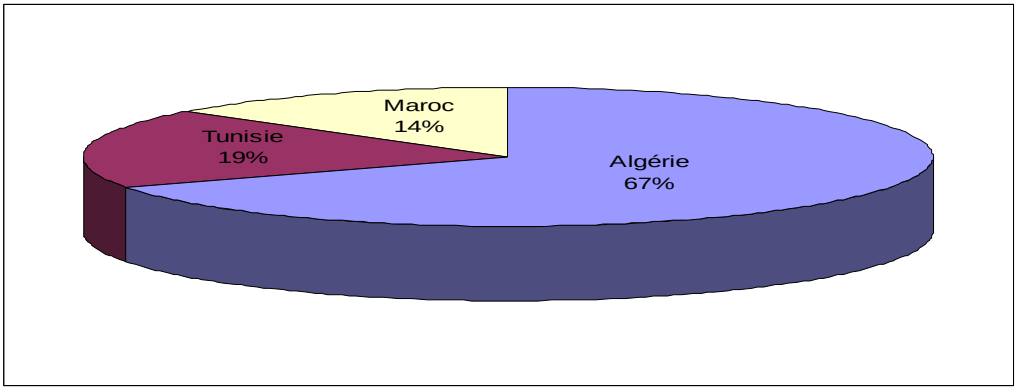

Provenance des familles arrivées à Cannes (1955-1962).

● Les familles installées dans la ville d'Antibes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).

La ville d'Antibes est au troisième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase du rapatriement des Français d'Afrique du Nord, la ville d'Antibes a reçu 12 familles, soit 21% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a légèrement augmenté à 19 familles, soit 33% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième et dernière phase leur nombre a légèrement augmenté à 27 familles, soit 46% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 59%).

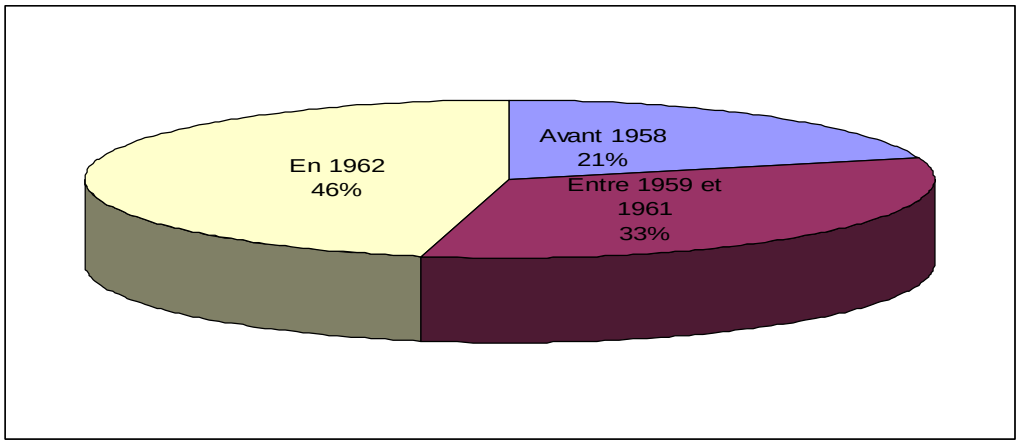

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville d'Antibes (1955-1962)

Dans la ville d'Antibes, les familles rapatriées d'Algérie sont 31, soit 54% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, il y a les rapatriés Français de Tunisie avec 17 familles, soit 29% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers sont deux fois moins nombreux que les rapatriés d'Algérie. En troisième et dernière position, il y a les Français rapatriés du Maroc avec seulement 10 familles, soit 17% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 11%). Leur effectif est égal au 1/3 de l'effectif des rapatriés d'Algérie et moindre que l'effectif des rapatriés de Tunisie.

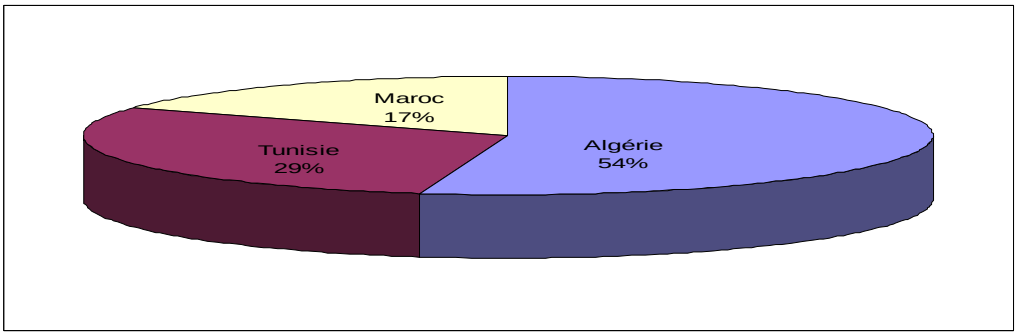

Provenance des familles arrivées à Antibes (1955-1962).

La ville de Menton est au quatrième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase de rapatriement, les familles rapatriées d'Afrique du Nord et installées dans la ville ne sont que 3, soit 6% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, même à la deuxième phase du rapatriement, leur nombre est demeuré insignifiant 6 familles, soit 12% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 28%). Néanmoins, au cours de la troisième phase du rapatriement, le nombre des familles rapatriées et installées dans la ville de Menton a augmenté pour atteindre 41 familles, soit 82% (un taux très supérieur à la moyenne départementale de 59%). Il s'agit exclusivement des rapatriés Français d'Algérie qui sont arrivés massivement en 1962 en métropole.

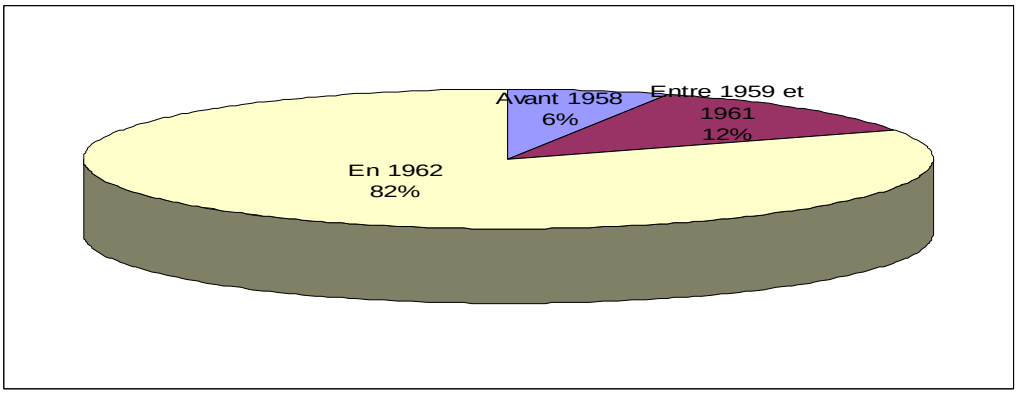

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Menton (1955-1962)

Dans la ville de Menton, parmi les rapatriés, ceux qui viennent d'Algérie sont majoritaires. En effet, le nombre des familles rapatriées d'Algérie et installées dans cette ville est de 44, soit 88% (un taux très élevé à la moyenne départementale de 65%). Et d'après les vagues d'arrivées, cette ville frontalière n'a reçu un nombre important de rapatriés Français d'Afrique du Nord qu'en 1962. Certes, la hausse des prix de loyer dans les villes de Nice et de Cannes ont obligé les Français rapatriés d'Algérie désirant demeurer dans les Alpes-Maritimes à aller s'installer dans la ville de Menton. Puis, en deuxième position, il y a les Français rapatriés de Tunisie avec seulement 4 familles, soit 8% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 24%) et ils sont loin derrière les Français rapatriés d'Algérie (1/11). En troisième et dernière position, il y a les Français rapatriés du Maroc avec seulement 2 familles, soit 4% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 11%). Ces derniers ne représentent que la moitié de l'effectif des rapatriés de Tunisie et sont en nombre insignifiant par rapport ceux rapatriés d'Algérie.

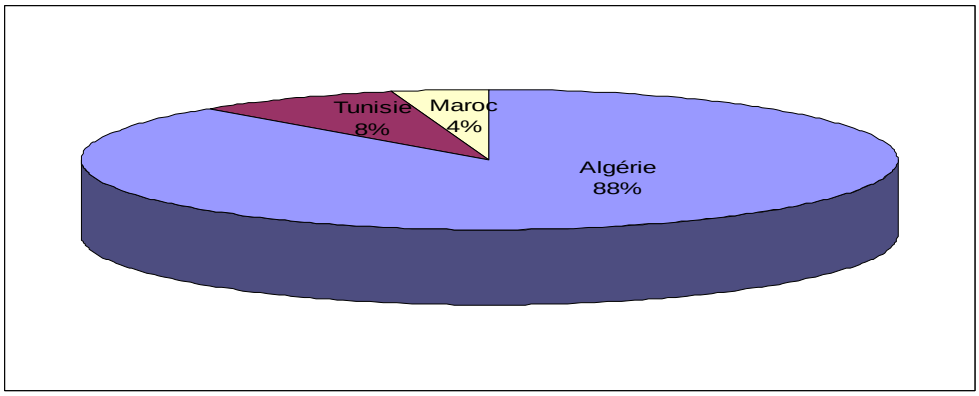

Provenance des familles arrivées à Menton (1955-1962).

● Les familles installées dans la ville de Grasse selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.)

La ville de Grasse est au cinquième rang par le nombre des familles rapatriées d'Afrique du Nord qui s'y sont installées.

Au cours de la première phase de rapatriement, seulement 7 familles rapatriées d'Afrique du Nord se sont installées dans la ville de Grasse, soit 15% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 13%). Au cours de la deuxième phase, leur nombre a légèrement augmenté pour se situer autour de 10 familles, soit 21% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase, leur nombre s'est multiplié par quatre par rapport à la première phase et par trois par rapport à la seconde, avec 30 familles arrivées, soit 64% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%).

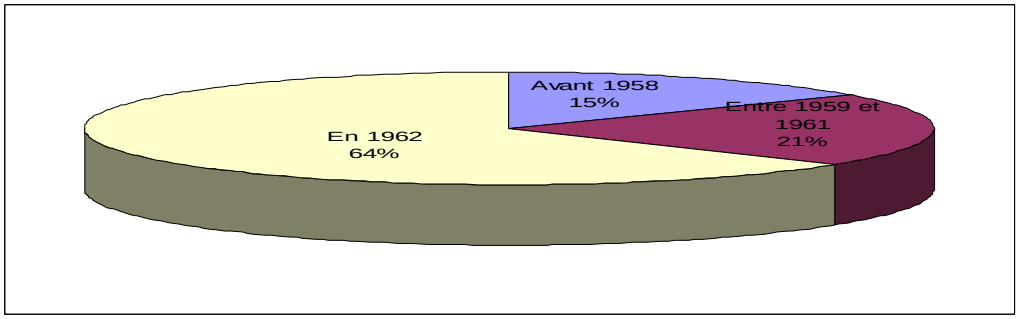

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans la ville de Grasse (1955-1962)

Dans la ville de Grasse, les familles rapatriées d'Algérie sont majoritaires. Elles comptent 30 familles, soit 63% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 65%). Puis, en seconde position, figurent les Français rapatriés de Tunisie avec 12 familles, soit 26% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers forment presqu'un tiers de ceux rapatriés d'Algérie. Enfin, les rapatriés du Maroc ne sont que 5 familles, soit 11% (un taux égal à celui du département). Cependant, ils ne forment que 1/6 de ceux rapatriés d'Algérie et presque la moitié de ceux rapatriés de Tunisie.

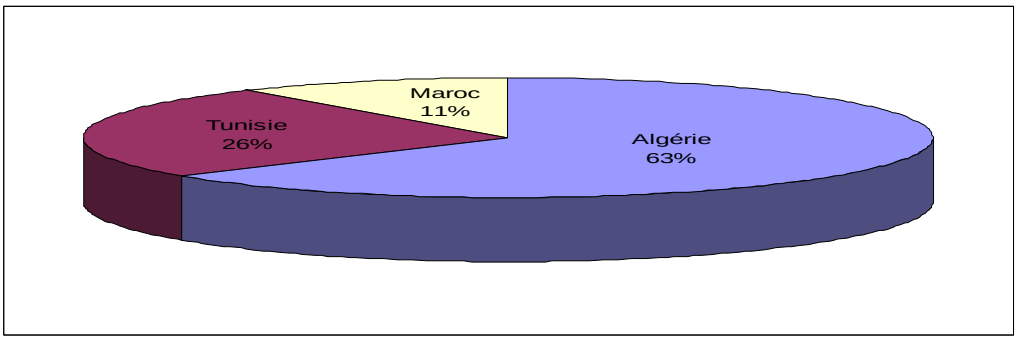

Provenance des familles arrivées à Grasse (1955-1962).

● Les familles installées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.)

Les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor n'ont pas reçu un grand nombre de familles rapatriées d'Afrique du Nord.

Les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor sont avoisinantes de la ville de Nice et elles ont connu une installation similaire des Français d'Afrique du Nord. Ces communes ont joué le rôle d'amortisseur pour la ville de Nice qui n'a pas pu faire face à l'arrivée massive des rapatriés, notamment durant l'été 1962. Au cours de la première phase, seules 7 familles s'installent dans ces communes, soit 11% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a augmenté pour atteindre 15 familles, soit 24% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase, leur nombre a connu une augmentation considérable pour atteindre 40 familles, soit 65% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 59%).

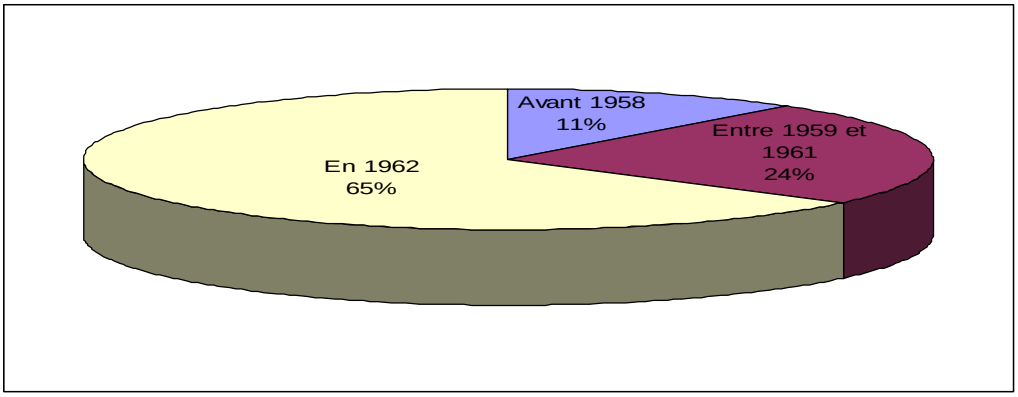

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor (1955-1962).

Les familles rapatriées d'Algérie et installées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor sont majoritaires avec 49 familles, soit 79% (un taux très supérieur à la moyenne départementale de 65%). Ensuite, dans une deuxième et dernière position, il y a les familles rapatriées de Tunisie avec seulement 13 familles installées dans ces communes, soit 21% (un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale de 24%). Ces derniers forment presque le quart de ceux rapatriés d'Algérie. Néanmoins, dans ces quatre communes, il n'y a pas de familles rapatriées du Maroc.

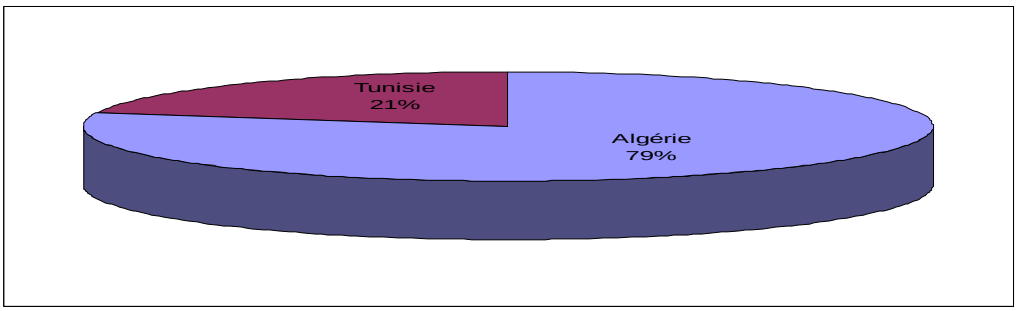

Provenance des familles arrivées dans les communes de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor (1955-1962)

● Les familles installées dans d'autres communes selon leur provenance et leur vague d'arrivée (selon les logements H.L.M.).

Les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio ont reçu le plus petit nombre des familles rapatriées d'Afrique du nord.

Au cours de la première phase de rapatriement des Français d'Afrique du Nord, les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio, n'ont vu s'installer que 7 familles rapatriées, soit 15% (un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 13%). Puis, au cours de la deuxième phase, leur nombre a été doublé pour atteindre 15 familles, soit 32% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 28%). Enfin, au cours de la troisième phase de rapatriement, leur nombre a augmenté pour atteindre 25 familles, soit 53% (un taux inférieur à la moyenne départementale de 59%). Dans cette dernière phase, les rapatriés d'Afrique du Nord, essentiellement ceux rapatriés d'Algérie n'ont pas choisi les petites communes. Souvent d'origine citadine, ils auraient préféré s'installer dans les grandes villes pour bénéficier au mieux des prestations auxquelles ils y ont droit.

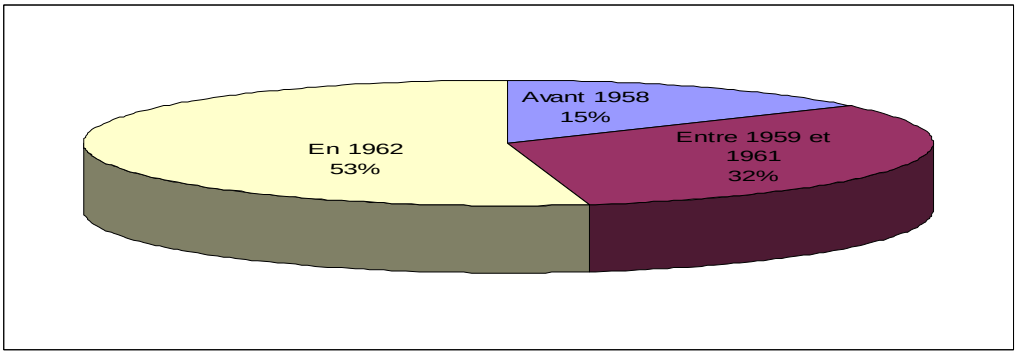

Les vagues d'arrivées des rapatriés dans les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio (1955-1962).

Comme dans toutes les villes et communes du département des Alpes-Maritimes, les Français rapatriés d'Algérie sont majoritaires dans ces communes avec 31 familles installées, soit 66% (un taux presque égal à la moyenne départementale de 65%). Puis en seconde position, les familles rapatriées de Tunisie avec 13 familles, soit 28% (un taux supérieur à la moyenne départementale de 24%). Ces dernières forment presque la moitié de celles rapatriées d'Algérie. Enfin, en troisième et dernière position, il y a les familles rapatriées du Maroc, avec seulement 3 familles, soit 6% (un taux très inférieur à la moyenne départementale de 11%). Elles représentent le ¼ de celles rapatriées de Tunisie et le 1/10 de celles rapatriées d'Algérie. Les Français rapatriés du Maroc sont plus présents dans les grandes villes, et dans les petites communes ils sont très minoritaires.

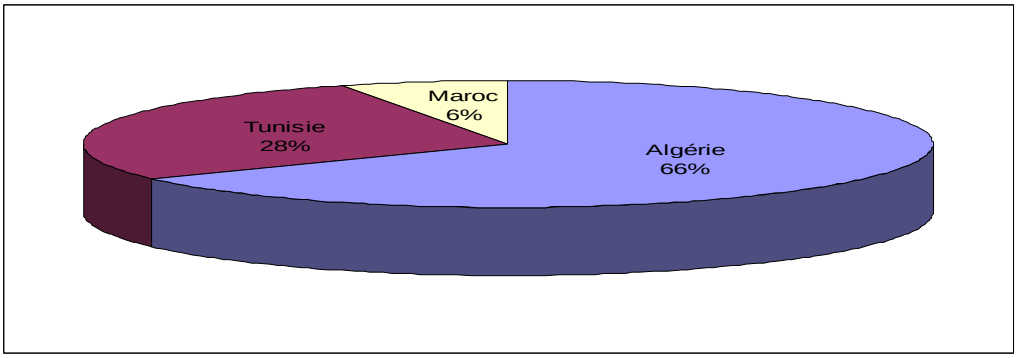

Provenance des familles arrivées dans les communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio (1955-1962).

Conclusion

Dans toutes les villes et les communes du département des Alpes-Maritimes, la majorité des Français d'Afrique du Nord est arrivée au cours de la troisième phase (1962). Cela explique pourquoi la majorité des familles installées dans ce département est arrivée d'Algérie puisque ces dernières sont arrivées essentiellement en 1962. En outre, les rapatriés Français de Tunisie ont toujours été en seconde position après ceux arrivés d'Algérie. Ensuite, les rapatriés Français du Maroc ont toujours été en troisième position. De plus, il est à remarquer que ces derniers se sont installés majoritairement dans les grandes villes et essentiellement à Nice. Ils n'ont pas préféré s'installer dans les petites communes, puisqu'ils étaient absents de Beausoleil, Villefranche-sur-Mer, Drap et la Trinité Victor et ils n'y a que trois familles qui se sont installées dans les autres communes de l'Escarène, Cagnes-sur-Mer, Contes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Roquebrune, Cap-Martin, Cantaron, Villeneuve-Loubet, Bendejun, Biot, La Turbie et Gorbio. Cela peut être expliqué par la volonté des rapatriés de s'installer «…proche des administrations responsables, il peut y faire valoir ses droits et expliquer ses problèmes devant le fonctionnaire compétent »[4]

[4] BAILLET (Pierre), *Les rapatriés d'Algérie en France*, p.19. Il faut également tenir compte de la répartition des logements HLM dans le département au moment où débutent d'importants chantiers de construction de logements sociaux